



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Bas-Rhin

Le Directeur académique des services  
de l'éducation nationale du Bas-Rhin

à

**Secrétariat général**

Affaire suivie par :

David-Olivier COMTE

Tél. 03 88 45 92 31

Mél : [ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr)

65 avenue de la Forêt Noire  
67083 STRASBOURG Cedex

CFDT  
à l'attention de Mme Patricia GONZALES  
Secrétaire départementale

Strasbourg, le 16 mars 2026

Madame la secrétaire départementale,

En réponse à votre courrier du 30 janvier 2026 relatif à l'organisation de la sieste en PS et aux dérogations exceptionnelles, je souhaite vous rappeler, ainsi que j'ai pu vous l'indiquer à plusieurs reprises lors de nos précédents échanges, que la circulaire du 4 juin 2025 reprend le contenu de la loi de l'école de la confiance du 27/03/2013.

L'accueil des élèves de petite section à l'école est déjà effectif sur l'ensemble du territoire national. Je ne doute pas que les écoles maternelles du Bas-Rhin parviennent peu à peu à trouver des solutions pour permettre à tous les élèves de bénéficier de séances d'apprentissage l'après-midi.

Cela nécessitera, en effet, un dialogue entre toutes les parties prenantes : des éléments de communication ont été proposés aux Inspecteurs de l'Education Nationale par la mission maternelle.

La sieste d'un plus grand nombre d'élèves à l'école n'empêche pas le décroisement. Le service des ATSEM est arrêté par le directeur ou directrice pour répondre à l'ensemble des besoins de l'école : coucher et lever de la sieste, surveillance du sommeil, activités pédagogiques.

La réussite éducative des enfants les plus fragiles constitue un enjeu sociétal majeur, au regard de l'impératif de réduction des inégalités sociales et de la nécessité de garantir à chaque élève les conditions d'une réelle égalité des chances.

Je vous prie d'agréer, Madame la secrétaire départementale, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur académique  
des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin

Nicolas FELD-GROOTEN